

**La Commission Apnée du CODEP 94 FFESSM
organise pour la saison 2021-2022 une formation :**

Apnéiste Expert en Eau Libre

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Etre titulaire de la carte d'Apnéiste Confirmé Eau Libre de la F.F.E.S.S.M. ou de la carte niveau A3.
- Etre en possession de la carte de RIFAA.
- Etre en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin.

L'ensemble des conditions de candidatures est à satisfaire dès le début de la formation d'Apnéiste Expert en Eau Libre.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION :

- 5 cours théoriques, à Charenton (19h30) : 05/11/21, 03/12/21, 14/01/22, 04/02/22 et 04/03/22.
- 5 fosses : **2** à Lagny (10h-12h) : 27/11/21 et 12/02/22, **3** à Villeneuve la Garenne : 29/01/22 (21h30,23h30), 19/03/22 (21h30,23h30), 03/04/22 (20h30,22h30).
- 3 sorties en milieu naturel : (matin) 06/11/21 à Beaumont sur Oise, (matin) 23/04/22 et (journée entière) 21/05/22 à La Roche en Brénil.
- Examen théorique : 26/03/22 à Fresnes.
- Examen pratique piscine : 26/03/22 piscine de Fresnes.
- Examen pratique en milieu naturel : du 29/05/22 au 04/06/22 à Niolon.

Toute personne ne participant pas aux sorties en milieu naturel pourrait se voir refuser la présentation à l'examen final.

INSCRIPTIONS :

- La date limite d'inscription est fixée au 25/10/21.
- L'effectif est limité à 30 personnes. Les apnéistes des clubs du Val de Marne sont prioritaires.
- Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception de dossier COMPLET.
- Le prix de la formation est de **450€** comprenant les cours théoriques, les fosses, les sorties en milieu naturel et l'examen final. Reste à charge les transports et les repas.

1. Remplir le formulaire d'inscription : <https://forms.gle/gsAVMbDZUnS7vwvp7>
2. **DOSSIER COMPLET À ENVOYER PAR MAIL À martinmagali2309@neuf.fr ; sygun3@live.fr**
 - Version papier de la licence à jour à charger sur le site FFESSM.
 - Copie de la carte de niveau d'apnée.
 - Copie de la carte de RIFAA.
 - CACI apnée de moins d'un an à la date de l'examen final.
3. Chèque de 450€ à l'ordre de «FFESSM CODEP 94 » à **remettre lors du 1er cours**

Les candidats devront se soumettre à l'obligation de l'évolution des contraintes sanitaires.

Responsables de la formation AEEL pour le CODEP 94 :

Magali MARTIN
0618734234
martinmagali2309@neuf.fr

Sylvain GUFFROY
0673513555
sygun3@live.fr